

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée régulière du **lundi, 3 juin 2019 à 19 h 30**, au centre communautaire Antonio-Rhéaume situé au 1485, route 222, une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 50, rue des Jacinthes (lot 4 437 636).

La demande consiste à permettre l'installation d'une piscine creusée en cour avant, étant donné la topographie du terrain. Le règlement édicte que toute piscine extérieure doit être localisée dans la cour arrière ou latérale.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 2050, rue Ernest-Camiré en communiquant avec l'inspecteur municipal – urbanisme et intervenir auprès du conseil lors de l'assemblée régulière du lundi, 3 juin 2019.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 17 MAI 2019

Liane Boisvert

Directrice générale et secrétaire-trésorière